

Direction de l'éducation et de la jeunesse

Service des relations avec les collègues

5e commission

## **RAPPORT AU CONSEIL GÉNÉRAL**

Séance du 27 novembre 2014

### **OBJET : PLAN « AMBITION COLLÈGES » 2015-2020.**

Mesdames, messieurs,

Il appartient à l'Assemblée départementale, aux termes de l'article L. 213-1 du code de l'éducation, d'élaborer et d'approuver un Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) pour les collèges.

Pour le département de la Seine-Saint-Denis, ce PPI a pris la forme d'un Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI), adopté lors de la séance du Conseil général du 17 octobre 2010. Ce plan portait sur la réalisation de vingt et une opérations de construction ou de reconstruction de collèges sur la période 2010-2015. Il s'agissait alors de répondre à la fois aux nouveaux besoins tenant à la croissance démographique, ainsi qu'à la nécessité de reconstruire les collèges les plus vétustes.

Le PEI adopté en octobre 2010 est aujourd'hui en cours d'achèvement :

- trois opérations en maîtrise d'ouvrage départementale ont été livrées en 2012-2013 : la reconstruction du collège Jean Lurçat et de son internat (40 places) à Saint-Denis (2012), la rénovation avec extension du collège Jacques Prévert à Noisy-le-sec (2012) et la rénovation du collège Ronsard à Tremblay-en-France (2013) ;
- douze collèges, cinq cuisines centrales et cinq gymnases ont été livrés à la rentrée 2014 ;
- la piscine de Clichy-sous-Bois sera achevée en juillet 2015, conformément au calendrier prévisionnel ;
- les chantiers des collèges Daurat au Bourget et Jean-Jaurès à Saint-Ouen ont commencé, ainsi que les quatre dernières opérations de reconstruction prévues en maîtrise d'ouvrage publique : le 6<sup>ème</sup> collège d'Aubervilliers, le collège Gustave Courbet à Pierrefitte-sur-Seine, le collège Jean Lolive à Pantin ainsi qu'un gymnase à Stains.

Outre ces opérations fondamentales et ciblées, il est nécessaire aujourd'hui de poursuivre cet engagement en lançant un nouveau plan pluriannuel. Le Plan Ambition Collèges 2015-2020 est un plan de rénovation et d'investissement et s'élève à 610 millions d'euros.

Pour mémoire, il s'inscrit en parallèle du PPI de la région Île-de-France pour la période 2012-2020, largement orienté vers la rénovation des lycées.

Le Plan Ambition Collèges a pour principal objectif de rénover et de moderniser les collèges du département ainsi que d'accompagner la vitalité démographique de la Seine-Saint-Denis.

Dans la continuité du PEI, ce plan reflète notre conviction que l'espace et le bâti sont de réels outils au service de la réussite des élèves. Ils visent à :

- garantir aux collégiens la possibilité d'étudier et d'évoluer dans des espaces agréables, sereins et adaptés à chacun de leurs usages ;
- garantir aux personnels, enseignants et non-enseignants des conditions de travail propices à la réalisation de leurs missions, et aux échanges nécessaires dans l'optique d'une éducation partagée ;
- inscrire les établissements dans nos objectifs de maîtrise énergétique ;
- contribuer aux divers axes de notre Projet éducatif départemental.

**Le Plan Ambition Collèges se décline ainsi en quatre points :**

**un plan global de rénovation-modernisation de 80 collèges ciblés pour un montant total de 235 millions d'euros.**

L'objectif du plan est de garantir pour tous les collèges de Seine-Saint-Denis une base commune en matière de sécurité, de fonctionnalité, de condition d'accueil et de performance énergétique.

En fonction de l'état des bâtiments et des besoins spécifiques de chaque établissement, un diagnostic mené par les services départementaux avec l'appui de deux cabinets spécialisés a permis de classer les collèges existants selon des niveaux d'intervention.

Quatre-vingts d'entre eux ont donc été retenus :

- o neuf collèges feront l'objet d'une rénovation globale,
- o seize collèges feront l'objet d'une rénovation fonctionnelle et énergétique,
- o cinquante-cinq collèges seront réhabilités et remis à niveau.

**un programme de constructions neuves pour un montant total de 259 millions d'euros :**

- o six établissements et deux internats seront créés ; ces six nouveaux collèges seront accessibles à toute personne handicapée quelle que soit son infirmité,
- o quatre collèges seront reconstruits ;

**la poursuite du déploiement du plan numérique pour un montant de 35 millions d'euros, permettant de poursuivre à l'échelle de tous les établissements l'ambition du PEI voté en 2010 ;**

**la création ou l'aménagement d'équipements sportifs à usage scolaire et extra scolaire pour un montant de 36 millions d'euros.**

Indépendamment des travaux qui seront engagés, il est proposé de maintenir une enveloppe de 45 millions d'euros pour les interventions d'urgence et la réalisation des travaux de maintenance sur les collèges les plus récents.

## **1. La rénovation et la modernisation de quatre-vingts collèges de Seine-Saint-Denis – 235 millions d'euros**

Près de 40% des collèges du Département ont été construits entre 1960 et 1989, dans une période de construction de masse avec des processus industrialisés et une énergie abondante, sans réflexion spécifique sur le confort thermique. Depuis, certains collèges ont fait l'objet d'opérations de rénovation lourde dans le cadre du PEI 2010-2015, parallèlement à des opérations de maintenance courante.

Néanmoins, une majorité de collèges souffre aujourd'hui de dysfonctionnements consécutifs à un état du bâti vétuste, et ne répond plus aux réglementations en vigueur (notamment du point de vue de la sécurité et de l'accessibilité). Par ailleurs, un grand nombre de bâtiments ne dispose pas des fonctionnalités attendues au titre des nouveaux enjeux éducatifs (numérique, espaces partagés, centre de documentation, salles de restauration) et n'offre pas des conditions de travail optimales pour le personnel des collèges.

Ce volet du plan aura pour conséquence la réalisation de travaux sur des sites occupés, en période scolaire, nécessitant une organisation adaptée des conditions d'enseignement, en associant les communes et la communauté éducative.

### **1.1 Pour la remise à niveau du parc existant, l'ambition du Département est de garantir l'atteinte d'une base commune, qui se décline à travers les six axes suivants :**

- o Le respect des conditions de sécurité et d'accessibilité des collèges, avec notamment :
  - l'amélioration de l'accueil et de la sécurité des accès par la réfection et la sécurisation des parvis et le réaménagement des loges,
  - l'amélioration du cheminement au sein de l'établissement par la création de cheminements extérieurs et intérieurs libres de tout obstacle et praticables pour tous, et notamment les personnes en situation de handicap,
  - l'aménagement a minima d'un ascenseur par collège.
  
- o L'amélioration du cadre de vie et de travail des collégiens, avec, par exemple :
  - la modernisation des salles de classe, des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), des classes unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS),
  - la création ou aménagement des espaces collectifs : centres de ressources et salles polyvalentes,
  - l'aménagement d'espaces extérieurs de qualité : cours de récréation, plateaux EPS,
  - la construction ou extension de préaux et d'espaces permettant une pratique sportive toute l'année,
  - la poursuite du plan de rénovation et d'extension des sanitaires partout où cela est nécessaire afin d'assurer les conditions d'hygiène et de respect de l'intimité des collégiens.

- o L'amélioration des conditions d'accueil des parents par l'aménagement, dans chaque collège, d'un espace dédié ;
- o L'aménagement du service de restauration avec notamment :
  - l'agrandissement ou aménagement des restaurants scolaires,
  - l'adaptation des cuisines en offices de réchauffage livrés par les cuisines centrales.
- o L'amélioration des conditions de travail pour le personnel ATTEE, par exemple par :
  - la création ou aménagement de locaux de travail adaptés et ergonomiques,
  - l'aménagement et modernisation des espaces de vie du personnel.
- o L'optimisation de la performance énergétique des bâtiments dans le cadre du plan Climat Énergie départemental. Celle-ci passera notamment par :
  - des travaux d'isolation de l'enveloppe du bâtiment répondant aussi à une remise en état en cas de vétusté,
  - l'optimisation des installations de chauffage et des équipements,
  - l'amélioration de la gestion de l'énergie, par la mise en place de régulations.

En fonction de l'état des bâtiments (vétusté, respect des normes de sécurité, risques sanitaires, défauts fonctionnels majeurs, consommation de fluides) et de la possibilité de réaliser des interventions ponctuelles ou nécessairement globales, les établissements ont été classés selon trois niveaux d'intervention.

## **1.2. Les collèges les plus vétustes et présentant des risques feront l'objet d'une rénovation globale – neuf collèges – 76 millions d'euros**

Les collèges identifiés, construits pour l'essentiel dans les années 1970, ont été choisis en raison de leur vétusté, du respect des normes de sécurité et des risques sanitaires nécessitant une intervention globale sur l'enveloppe bâtie de l'établissement.

Les interventions envisagées consistent en des opérations sur la structure du bâtiment permettant d'atteindre la majorité des objectifs fonctionnels du programme type (hors espaces partagés), ainsi qu'un objectif de performance énergétique d'économie de 40%.

Un niveau d'investissement moyen de 9 millions d'euros est prévu sur les établissements suivants :

- Honoré de Balzac à Neuilly-sur-Marne ;
- Lenain de Tillemont à Montreuil ;
- Alfred Sisley à l'Île-Saint-Denis;
- Henri Sellier à Bondy ;
- Évariste Galois à Epinay-sur-Seine ;
- Georges Brassens à Sevran ;
- Jacques Prévert à Noisy-le-Grand ;
- René Cachin au Blanc-Mesnil ;
- Romain Rolland à Tremblay-en-France.

Le détail de ce volet « rénovations globales » est présenté en annexe 1.

### **1.3. Seize collèges feront l'objet d'une rénovation fonctionnelle et énergétique – 76 millions d'euros**

Les collèges concernés, construits avant 1990, présentent une dégradation de certaines parties de l'enveloppe du bâtiment, des espaces collectifs insuffisants ou dégradés, une forte consommation de fluides.

Les interventions envisagées consistent en des opérations sur des parties du bâtiment permettant d'assurer le « référentiel commun » fonctionnel des collèges de Seine-Saint-Denis et d'atteindre un objectif de performance énergétique d'économie de 40%.

Un niveau d'investissement moyen de 4,7 millions d'euros est prévu sur les 16 établissements suivants :

- Jean Vigo à Epinay sur Seine ;
- Robespierre à Epinay sur Seine ;
- Jean-Vilar à Villetaneuse ;
- Le Parc à Aulnay-sous-Bois ;
- Pablo Neruda à Aulnay-sous-Bois ;
- Nelson Mandela au Blanc-Mesnil ;
- Les Mousseaux à Villepinte ;
- Politzer à Bagnolet ;
- Marie Curie aux Lilas ;
- Lavoisier à Pantin ;
- Albert Camus à Rosny-sous-Bois ;
- Langevin Wallon à Rosny-sous-Bois ;
- Eugène Carrière à Gournay-sur-Marne ;
- Edouard Herriot à Livry-Gargan ;
- Léon Jouhaux à Livry-Gargan ;
- Jean-Jaurès à Montfermeil.

Le détail de ce volet « rénovations fonctionnelles et énergétiques » est présenté à l'annexe 2.

### **1.4. Cinquante-cinq collèges bénéficieront d'une réhabilitation permettant leur mise à niveau - 83 millions d'euros**

Les collèges retenus présentent un bon état global mais souffrent de dysfonctionnements qui nécessitent des interventions ciblées pour améliorer les conditions d'accueil de la communauté éducative, limiter les dégradations et diminuer la consommation d'énergie.

Les interventions consistent en des opérations visant à pallier les dysfonctionnements techniques les plus importants, réaliser des travaux sur les toitures les plus vétustes, les espaces extérieurs et de mettre en place les offices de réchauffage pour assurer le déploiement des cuisines centrales. Sur le plan fonctionnel, cela permet de répondre ponctuellement à quelques améliorations importantes, telles que la mise en place de préaux, la couverture d'espaces sportifs, la rénovation de sanitaires et l'aménagement de locaux pour le personnel ATTEE.

Le volume d'investissement prévu permettra de réaliser un investissement moyen de 1,5 million d'euros par collège, soit le double des montants annuels actuellement engagés.

Le détail de ce volet est présenté à l'annexe 3.

Enfin, le Département continuera à assurer la maintenance préventive et curative des quarante établissements restants et pour la plupart construits après 2000. Cette enveloppe permettra également d'intervenir sur les cités mixtes et les cuisines centrales.

## **2. La construction de dix collèges neufs - 259 millions d'euros**

Les nouveaux collèges répondront aux objectifs de fonctionnalité du programme type (configuration des salles, centre de ressources, espaces partagés) et de performance énergétique renforcée.

Le détail de ce volet « constructions et reconstructions » est présenté en annexe 4.

### **2.1. Le dynamisme démographique de la Seine-Saint-Denis rend nécessaire la construction de six nouveaux collèges d'ici à 2020 - 150 millions d'euros**

Le département est caractérisé par un fort dynamisme démographique, avec un taux de natalité particulièrement élevé et une population très jeune. Il connaît également une mutation socio-économique et urbaine importante, une vitalité des projets de construction et de densification urbaine et une forte attractivité pour les familles, en particulier sur certaines parties du territoire.

En conséquence, comme cela se constate déjà sur le premier degré, la population scolaire du second degré poursuivra son augmentation : à l'horizon 2020, la Seine-Saint-Denis accueillera entre 74 000 et 76 000 collégiens (SEGPA compris) contre 70 300 à la rentrée 2014 (donnée issue de l'enquête légère d'octobre 2014).

La livraison de six nouveaux établissements d'ici 2020 est indispensable pour répondre à la croissance de la population scolaire.

En plus d'accueillir de nouveaux enfants, ces nouveaux établissements permettront également, par un travail sur la sectorisation, de désengorger certains établissements qui arrivent aujourd'hui à saturation. Ils s'inscrivent dans l'effort déjà entrepris avec le PEI de limiter la capacité des collèges entre 600 et 700 élèves, afin d'améliorer les conditions de vie et de réussite des élèves.

Dans le cadre de ces réflexions sur la sectorisation et dans un souci de maillage du territoire, les nouveaux collèges programmés seront à vocation intercommunale, afin de répondre aux besoins de l'ensemble d'un secteur.

Ces nouveaux établissements seront accessibles aux six types de handicap définis par la loi (trouble des fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques et poly-handicap). Leur localisation permet de réaliser un réel maillage du territoire en matière d'accessibilité. Les aménagements qui seront réalisés sur l'ensemble des espaces du collège iront au-delà de la simple mise en conformité réglementaire en matière d'accessibilité, avec une exigence renforcée sur le confort et les espaces médicaux. Un travail sera mené avec l'Éducation nationale pour que nos actions en matière d'architecture éducative et de fonctionnalité des bâtiments s'accompagnent d'une mobilisation des personnels enseignants et non enseignants (médecine scolaire, AVS) et de projets d'établissement élaborés autour de l'inclusion.

Enfin, il est proposé que dans le cadre des constructions neuves et des reconstructions, une réflexion s'engage pour créer un collège à vocation expérimentale. Cela passera par un projet architectural innovant, avec des « maisons » regroupant plusieurs niveaux et fonctionnant de manière autonome, des espaces d'enseignement modulaires en taille et des

circulations qui puissent loger des activités d'apprentissage ou d'exposition. Cela supposera également un travail avec l'Éducation nationale afin d'adapter les modalités pédagogiques et de gouvernance de l'établissement dans le sens d'une plus grande responsabilisation des acteurs. Avec cette démarche innovante, ce collège de secteur, devrait permettre de limiter l'évitement vers le privé et favoriser la mixité sociale et scolaire au sein de la commune.

Les secteurs visés sont définis comme ceux qui présentent un fort dynamisme démographique à l'horizon 2020 ou bien ceux qui sont appelés à connaître un important développement urbain et dans lesquels ni les capacités d'accueil de la commune ni une sectorisation intercommunale ne peuvent offrir de solution pour l'accueil des collégiens.

Deux horizons de livraison sont programmés :

*Pour la rentrée 2018*

**Un collège de 700 élèves à Livry-Gargan** ; cette construction neuve sera également l'occasion de réviser le secteur scolaire **Coubron, Vaujours, Livry-Gargan, les Pavillons-sous-Bois**.

Cet établissement est nécessaire compte tenu du dynamisme démographique du territoire, faiblement maillé en équipements scolaires, et de la capacité d'accueil actuelle des communes (2 550 à Livry-Gargan, 600 à Vaujours) insuffisante pour y répondre.

Cet établissement permettrait en outre de diminuer les effectifs des collèges Herriot et Jouhaux qui s'élèvent actuellement à 925 élèves et d'améliorer ainsi les conditions d'enseignement. Avec la livraison de cet établissement, une révision de la sectorisation sera nécessaire. Il pourrait être envisagé, par exemple, de basculer certains élèves de Vaujours ou de Coubron sur un établissement de Livry-Gargan (collèges Lucie. Aubrac ou Léon Jouhaux).

**Un collège de 600 élèves** pour le secteur du sud de **Saint-Denis** et de l'ouest d'**Aubervilliers** ;

L'évolution de la population scolaire sur Aubervilliers et Saint-Denis est le fruit de facteurs endogènes et exogènes. En effet, le taux de natalité est particulièrement fort pour ces deux communes, et le secteur connaît un important développement urbain avec près de 4 400 logements qui seraient livrés entre 2014 et 2020, développement urbain qui se poursuivra d'ailleurs au-delà de 2020. Cette construction neuve appellera une nouvelle sectorisation pour les collèges d'Aubervilliers et du sud de Saint-Denis.

**Un collège de 600 élèves à Montreuil** pour le secteur du **Bas-Montreuil** et de **Bagnolet** ;

La ville de Montreuil connaît un important développement urbain avec la livraison de près de 4 400 logements d'ici 2019 dont environ 2 650 logements dans le centre ville et le Bas-Montreuil. Dans une moindre mesure, des programmes de constructions sont également prévus à Bagnolet. Outre cette densification urbaine, notable dans l'ensemble des communes limitrophes à Paris et qui devrait se poursuivre au-delà de 2020, le taux d'évitement constaté sur Bagnolet est l'un des plus élevés de la Seine-Saint-Denis. Avec un établissement qui répondrait aux nouveaux enjeux éducatifs et aux exigences fonctionnelles, le Département contribuerait à rendre l'école publique attractive sur ce territoire.

## **Un collège de 700 élèves pour le secteur de Drancy, La Courneuve, Le Bourget ;**

Il répondra au dynamisme démographique du Bourget et de La Courneuve et aux difficultés rencontrées dans les collèges de Drancy, notamment à la capacité d'accueil limitée du collège Langevin.

*Pour la rentrée 2020 :*

**- Un collège à Saint-Denis de 600 élèves** pour le secteur de l'Île-Saint-Denis et du centre-ville de **Saint-Denis** ;

Ces communes se caractérisent par des taux de natalité particulièrement élevés et par un développement urbain très important (8 000 logements sont prévus entre 2014 et 2020 dont 3 900 au centre-ville et au nord de Saint-Denis, ainsi que la livraison de l'éco-quartier de l'Île-Saint-Denis).

**- Un collège à Gagny de 600 élèves** pour le secteur de **Villemomble, Le Raincy et Gagny**.

Ce territoire se caractérise par un dynamisme démographique qui ne peut pas être absorbé par la capacité d'accueil des communes : à l'horizon 2020, un sureffectif de près de 260 élèves pourrait être constaté, alors que les collèges connaissent déjà un fort taux d'occupation.

Les programmes des nouveaux collèges tiendront compte d'un coût de construction cible. En répondant aux prescriptions fonctionnelles, techniques et environnementales du programme départemental défini pour la construction des nouveaux collèges, ce coût d'objectif maximum serait fixé à 1 850 euros hors taxe par mètre carré de SHON.

Il convient de souligner qu'une des conditions majeures de la réussite du Plan Ambition Collèges est la mise à disposition dans les meilleurs délais, par les communes et structures intercommunales concernées, des assises foncières viabilisées pour l'implantation d'un collège (environ 10 000 m<sup>2</sup>), et ce pour un euro symbolique.

## **2.2. Compte tenu de leur grande vétusté, quatre collèges seront reconstruits ou feront l'objet d'une grosse rénovation - 100 millions d'euros**

Quatre collèges existants construits ou rénovés dans les années 90 ont été identifiés comme devant faire l'objet d'une reconstruction, en raison de la vétusté du bâti et de dysfonctionnements techniques et fonctionnels majeurs.

Ces collèges sont :

- Christine De Pisan à Aulnay-sous-Bois ;
- Langevin Travail à Bagnolet ;
- Pierre Sémard à Bobigny ;
- Jean Vilar à La Courneuve pour lequel la nature du projet reste à déterminer.

## **2.3. Dans la continuité du PEI, le Département souhaite créer deux nouveaux internats publics - 9 millions d'euros**



Pour favoriser la réussite de tous les élèves, deux nouveaux internats de la réussite pourraient être construits. Ils s'inscriraient dans la continuité du PEI, du protocole pour la réussite des jeunes de 2000 et du plan de relance des internats.

Ils permettraient ainsi, en complément des internats de Saint-Denis et Noisy-le-Grand, et de celui de Pierrefitte prévu pour 2017, d'offrir aux élèves un cadre propice à l'étude, à l'apprentissage de l'autonomie et de la vie en collectivité, favorisant ainsi leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel.

Ces internats seront localisés afin de favoriser un maillage équilibré du territoire. Ces internats de 40 places, à parité filles et garçons, répondront aux besoins des familles, qu'ils soient sociaux, économiques ou scolaires. Une dominante pourra être définie dans un travail conjoint avec l'Éducation nationale et en lien avec les ressources propres du territoire. A titre d'exemple, les activités proposées par l'internat de Saint-Denis (Jean Lurçat) sont fortement orientées vers la pratique sportive, celles de Noisy-le-grand (collège international) vers l'apprentissage des langues et cultures, et celles de Pierrefitte pourraient reposer sur un projet pédagogique à dominante culturelle.

### **3. La poursuite et le renforcement du volet numérique dans l'ensemble des collèges - 35 millions d'euros**

Le Département s'efforce de mettre en œuvre la révolution numérique pour adapter les solutions numériques à chacun et gommer les écarts pour la réussite de tous les élèves.

Pour cela, le Plan Ambition Collèges 2015-2020, dans la continuité du Plan Exceptionnel d'Investissement, permettra de favoriser l'inclusion numérique des élèves, d'individualiser et de personnaliser leur suivi par les équipes enseignantes.

A l'exception des douze collèges livrés en 2014 et déjà équipés, le plan touchera tous les collèges.

Il s'agira d'abord de moderniser l'infrastructure réseau des collèges afin de mettre en œuvre un système d'information moderne et performant : câblage des salles d'enseignement et des locaux de vie scolaire, ce qui supposera également de généraliser l'accès au très haut débit du département pour supporter les usages numériques.

Parallèlement, il s'agira d'accélérer l'équipement en matériel numérique des établissements en poursuivant l'objectif de disposer de collèges « tout numérique ». Il s'agit moins de s'appuyer sur des salles informatiques dédiées, que de déployer des équipements multimédia en nombre suffisant pour favoriser les usages du numérique en classe.

A cet effet, le Plan 2015-2020 prévoit un déploiement des équipements numériques suivants à un rythme d'une vingtaine de collèges par an :

- o un ordinateur pour deux élèves dans douze classes ;
- o cent tablettes et trente portables sur neuf chariots pour les autres classes, pour intégrer les usages pédagogiques innovants du fait de la mobilité de l'équipement ;
- o vingt-deux ordinateurs, douze tablettes et un vidéoprojecteur pour le centre de la culture et de la connaissance (ex-CDI), lieu central d'apprentissage en groupe ou en mode projet ;
- o un vidéoprojecteur interactif dans chaque classe et un vidéoprojecteur 3D en salle polyvalente, afin de placer le collégien en tant qu'acteur dans son accès aux savoirs ;
- o deux écrans à affichage dynamique dont un dans le hall d'entrée, pour une

- meilleure communication ;
- o d'autres équipements adaptés aux usages pédagogiques : six imprimantes, quatre visualiseurs, une imprimante 3D en classe de technologie.

Au-delà de l'équipement en matériel, un travail sera réalisé sur les solutions logicielles, dans un double objectif de doter les équipes enseignantes d'outils pédagogiques innovants et de favoriser la sécurité et la maintenance des équipements.

Un travail est également mené afin d'accompagner les familles dans les usages de ces nouveaux outils.

#### **4. La construction de nouveaux équipements sportifs - 36 millions d'euros**

Le détail de ce volet « équipements sportifs » est présenté en annexe 5.

Le département de la Seine-Saint-Denis occupe la troisième place des départements les moins bien dotés en équipements sportifs publics par habitant. À cela s'ajoutent des inégalités fortes en matière d'accès à la pratique sportive et des déséquilibres géographiques conséquents.

Pour pallier cette carence, le Plan Ambition Collèges prévoit l'aménagement ou la construction des équipements suivants :

- o 7 salles sportives spécialisées pour permettre des pratiques plus ciblées, en fonction des projets pédagogiques du ou des collèges et des besoins liés aux pratiques sportives dans les communes ;
- o 5 gymnases multisports ;
- o 1 piscine.

Ces investissements permettront tout à la fois l'enseignement en temps scolaire de l'éducation Physique et Sportive, et le sport scolaire avec l'UNSS ; il favorisera en profondeur les liens avec les pratiques extra scolaires proposées par les associations et fédérations sportives en direction de la jeunesse séquanodionysienne.

La construction des cinq gymnases, qui accompagnera la livraison des nouveaux collèges, sera conditionnée à l'accord préalable des communes à la prise en charge de leurs frais de fonctionnement (gardiennage, nettoyage, réparations des dégradations et fluides). En outre, le Département et la commune (ou l'EPCI) s'accorderont sur les horaires d'occupation de l'équipement, qui devront respecter les heures obligatoires des pratiques d'EPS des collégiens (jusqu'à 36h par semaine, 36 semaines par an, ASS compris).

Face au déficit crucial du « savoir nager » dans le nord-ouest du département, une piscine sera construite sur le site du collège Courbet de Pierrefitte pour répondre aux besoins du secteur Pierrefitte – Stains – Villetaneuse. Cet investissement, comparable à celui fait à Clichy-sous-Bois fera l'objet d'un accord préalable tant pour l'assise foncière que pour la gestion transférée à la commune candidate.

En plus de ces équipements neufs, le plan de rénovation des 80 collèges prioritaires comprend la mise à niveau des salles d'éducation physique et des plateaux sportifs, dont huit seront couverts (interventions comprises dans la « base commune » détaillée en 1.1.).

#### **5. Un dispositif particulier pour financer le Plan Ambition Collèges**

Sur le plan financier, ce plan d'investissement répond à des enjeux majeurs de politique

publique et bénéficiera par conséquent d'importants financements publics. La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (BDCE), qui finance des projets à forte dimension sociale, a décidé en juin 2014 d'accorder au Département une enveloppe de 200 millions d'euros pour la période 2014-2017, destinée en grande partie aux collèges, qui devrait être complétée d'une seconde tranche d'un montant équivalent. Des discussions sont par ailleurs en cours pour obtenir des financements de la banque européenne d'investissement.

Il s'agit de la première intervention directe de la BDCE aux côtés d'une collectivité territoriale française. La Caisse des dépôts et consignations apporterait l'essentiel des financements complémentaires, notamment par des prêts bonifiés pour les investissements pour l'amélioration de la performance énergétique.

Les procédures juridiques et les montages contractuels seront variés. Ils dépendront des périmètres et types d'opérations et auront pour objet le meilleur équilibre entre efficacité économique, sociale et environnementale. Le volet social se traduira par la mise en œuvre de clauses d'insertion sociale et d'une part minimum de recours aux petites et moyennes entreprises.

Le Plan Ambition Collèges est conçu sur une base quinquennale 2015-2020 ; une clause de réexamen est proposée en janvier 2016, afin de permettre d'éventuels réajustements du niveau d'interventions sur les opérations de rénovation et de réhabilitation en fonction de l'évolution de l'état de vétusté. En outre, ce temps permettra de suivre les évolutions démographiques et urbanistiques, notamment concernant Saint-Ouen les Docks et Noisy-le-Sec, et d'ajuster si nécessaire l'enveloppe globale.

Cette vision à long terme permettra d'assurer la remise au niveau du parc existant et de répondre à la croissance démographique, qui se prolongera très certainement au-delà de 2020.

Le Plan Ambition Collèges nécessitera une organisation adaptée des services départementaux, ainsi qu'un accompagnement par des experts techniques, financiers et juridiques externes.

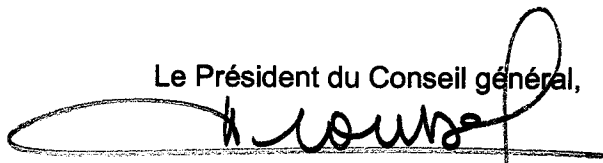
De plus, des technologies modernes et innovantes de conception et de suivi des opérations (comme la base BIM, Building Information Modeling, ou Maquette Numérique du Bâtiment) ou de gestion de chantier (la méthode Lean construction par exemple) seront utilisées.

Enfin, dans la poursuite du partenariat engagé à l'occasion du premier Plan exceptionnel d'investissement, le second devra être accompagné d'un nouvel engagement de l'Éducation nationale en termes de moyens humains et financiers comme de projets d'établissement.

La réalisation du Plan Ambition Collèges constitue une opportunité majeure pour transformer le visage des collèges de la Seine-Saint-Denis.

Au regard des éléments exposés, je vous propose d'adopter le Plan « Ambition collèges 2015-2020 ».

Le Président du Conseil général,



**Stéphane Troussel**





# PLAN AMBITION COLLEGES 2015 - 2020

## Annexe 2

### Rénovations fonctionnelles et énergétiques

Communes	Colleges	Année de construction-rénovation	Montant travaux (M€)	Calendrier					Date livraison cible	Programme de travaux	
				2015	2016	2017	2018	2019			2020
EPINAY SUR SEINE	J.VIGO	1969	6							2020	Programme de travaux à minima socle d'interventions fonctionnelles (mise en accessibilité, amélioration espaces extérieurs et plateaux sportifs, amélioration locaux ATTEE, mise en place offices de réchauffage et extension demi-pension si nécessaire, local accueil parents) et rénovation énergétique
EPINAY SUR SEINE	ROBESPIERRE	1975	4							2019	
VILLETANEUSE	J.VILAR	1960-71	4							2015/2017	
AULNAY SOUS BOIS	LE PARC	1900-1908-1928-1982	4							2015/2017	
AULNAY SOUS BOIS	P.NERUDA	1972	4							2018	
BLANC MESNIL (LE)	N.MANDELA	1994	6							2019	
VILLEPINTE	LES MOUSSEAUX	1972	4							2020	
BAGNOLET	G.POLITZER	1993	4							2019	
LILAS (LES)	M.CURIE	1975	7							2018	
PANTIN	LAVOISIER	1980	7							2018	
ROSNY SOUS BOIS	A.CAMUS	1965-1993	4							2017	
ROSNY SOUS BOIS	LANGEVIN WALLON	1978	7							2019	
GOURNAY SUR MARNE	E.CARRIERE	1993	4							2019	
LIVRY GARGAN	E.HERRIOT	1965	3							2016	
LIVRY GARGAN	L. JOUHAUX	1965	4							2016	
MONTFERMEIL	J.JAURES	1993	4							2018	
Montant Total			76								

**Annexe 3  
PLAN AMBITION COLLEGES 2015 - 2020**

**Réhabilitations sur "base commune"**

Communes	Colleges	Année de construction-rénovation	Montant travaux (M€)
AUBERVILLIERS	G.PERI	1954	3
AUBERVILLIERS	R. LUXEMBURG	1998	1
COURNEUVE (LA)	G.POLITZER	1971	2
COURNEUVE (LA)	R. POINCARE	1934-2008	1
DUGNY	J.B.CLEMENT	1994	2
EPINAY SUR SEINE	R.M. DU GARD	2000	1
PIERREFITTE SUR SEINE	P.NERUDA	1993	2
SAINT DENIS	E.TRIOLET	1990	2
SAINT DENIS	F.G. LORCA	1972-2002	1
SAINT DENIS	FABIEN	1971-2008	1
SAINT DENIS	H.BARBUSSE	1968-1989	2
SAINT DENIS	LA COURTILLE	1975	2
SAINT DENIS	P.DE GEYTER	1959-1998	2
SAINT OUEN	J.BAKER	1997	2
SAINT OUEN	J.MICHELET	1930-1992	1
STAINS	P.NERUDA	1975	1
AULNAY SOUS BOIS	C.DEBUSSY	1974	2
AULNAY SOUS BOIS	G.PHILIPPE	1996	2
AULNAY SOUS BOIS	V.HUGO	2001	1
BLANC MESNIL (LE)	A. ET E. COTTON	1996	1
BLANC MESNIL (LE)	DESCARTES	1974	3
DRANCY	JORISSEN	1971	2
DRANCY	LIBERTE	1992	3
DRANCY	P.BERT	2002	2
SEVRAN	P.PAINLEVE	1969-1994	1
TREMBLAY EN FRANCE	DESCARTES	1976	1
VILLEPINTE	C.CLAUDEL	1997	1
VILLEPINTE	F.DOLTO	1991	1
BOBIGNY	TIMBAUD	1996-2005	2
BOBIGNY	REPUBLIQUE	1970-2002	2
MONTREUIL SOUS BOIS	FABIEN	1993	2
MONTREUIL SOUS BOIS	G.POLITZER	1972	3
MONTREUIL SOUS BOIS	M.BERTHELOT	1895-1968	1
MONTREUIL SOUS BOIS	M.DE VILLIERS	1968-1995	1
NOISY LE SEC	J.PREVERT	1950 - 1977	2
NOISY LE SEC	R.CASSIN	1982-1989	1
PANTIN	J.JAURES	1959-2004	2
PANTIN	JOLIOT CURIE	1964	2
PRÉ SAINT GERVAIS (LE)	J.J.ROUSSEAU	1985	2
ROMAINVILLE	G.COURBET	1972	3
ROMAINVILLE	P.A. HOUEL	1873-1909-1993	2
ROSNY SOUS BOIS	SAINT EXUPERY	1970	1
BONDY	BROSSOLETTE	1956	3
BONDY	J.ZAY	1950-1964	1
CLICHY SOUS BOIS	R.ROLLAND	1992	2
GAGNY	SEVIGNE	1959	1
MONTFERMEIL	P.PICASSO	1977	3
NEUILLY PLAISANCE	J.MOULIN	1964-1997	2
NEUILLY SUR MARNE	A.CAMUS	1965	1
NEUILLY SUR MARNE	G.BRAQUE	1972	2
NOISY LE GRAND	SAINT EXUPERY	1994	2
NOISY LE GRAND	V.HUGO	1985	1
PAVILLONS SOUS BOIS (LES)	E.TABARLY	1999	1
VAUJOURS	HENRI IV	1999	2
VILLEMOMBLE	JEAN DE BEAUMONT	2001	1
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>83</b>

**Annexe 4**  
**PLAN AMBITION COLLEGES 2015 - 2020**

**Constructions et reconstructions**

Communes	Collèges	Contexte	Montant travaux (M€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dates livraison cibles
Coubron / Vaujours / Livry-Gargan	Construction neuve	- Territoire faiblement maillé en équipements scolaires ; - Dynamisme important dans le premier degré sur ce secteur ; - Sureffectif possible de 260 collégiens sur ces communes à l'horizon 2020 - Capacité des établissements Jouhaux et Herriot à 925 personnes - Objectif : Réduire les capacités de ces établissements - Reconfiguration urbaine autour de la RN3	25							2018
Aubervilliers / Saint Denis	Construction neuve	- Important développement urbain sur le secteur : près de 4400 logements livrés entre 2014 et 2020	25							2018
Montreuil/Bagnolet	Construction neuve	- Important développement urbain : 2650 logements dans le centre-ville de Montreuil et le Bas-Montreuil ainsi que des programmes de construction à Bagnolet - Evitement des collèges publics sur Bagnolet très important - Objectif : Rendre l'Ecole publique attractive	25							2018
Drancy/ La Courneuve/Le Bourget	Construction neuve (inclus le collège Langevin Drancy)	- Le collège P. Langevin à Drancy sera désaffecté en raison de la vétusté et de la taille de l'établissement : 400 élèves environ à transférer sur le nouvel établissement - Dynamisme démographique important sur la commune du Bourget : sureffectif possible de 90 élèves à l'horizon 2020 - Offre scolaire inexistante dans l'est de La Courneuve - Objectif parallèle : favoriser la mixité sociale et scolaire	25							2018
Saint-Denis / L'Ile Saint Denis	Construction neuve	- Important développement urbain sur le secteur : 8000 logements prévus entre 2014 et 2020 sur Saint-Denis dont 3900 au centre-ville et au nord de la commune ainsi que la livraison de l'éco-quartier de l'Ile-Saint-Denis (1000 logements)	25							2020
Le Raincy / Gagny / Villemomble	Construction neuve	- Dynamisme démographique important - Un sureffectif possible de 260 élèves à l'horizon 2020 sur ces trois communes	25							2020
Aulnay-sous-bois	Reconstruction collège Christine De Pisan (1995)		25							2019
Bobigny	Reconstruction Collège Pierre Séward (1994)		25							2020
Bagnolet	Reconstruction collège Travail Langevin (1934-1991)	Vétusté du bâti avec des problèmes techniques et fonctionnels majeurs des établissements. Objectif : redonner un cadre serein et sécurisé aux collégiens	25							2020
La Courneuve	Reconstruction (projet à déterminer) collège Jean Vilar (1973-1998)		25							2020
Internat à Bondy	Construction de deux internats	- 3 internats de la réussite en Seine-Saint-Denis - objectif : compléter cette offre pour favoriser la réussite des enfants	9							2018
<b>Total</b>			<b>259</b>							

\* en gras les villes où seraient situés les terrains



**Annexe 5**  
**PLAN AMBITION COLLEGES 2015 - 2020**

**Equipement sportifs**

<b>Communes</b>	<b>Collèges</b>	<b>Opérations</b>
La Courneuve	Politzer	Couverture de plateaux sportifs
Epinay-sur-Seine	R.M. du Gard	Couverture de plateaux sportifs
Epinay-sur-Seine	Robespierre	Couverture de plateaux sportifs
Saint Ouen	J. Baker	Couverture de plateaux sportifs
Le Blanc Mesnil	Descartes	Couverture de plateaux sportifs
Le Blanc Mesnil	M. Cachin	Couverture de plateaux sportifs
Bobigny	Timbaud	Couverture de plateaux sportifs
Montfermeil	J. Jaures	Couverture de plateaux sportifs
Saint Denis	C. Fabien	Agrandissement de la petite salle EPS (actuellement 120 m <sup>2</sup> ) en salle de 360 m <sup>2</sup>
La Courneuve	R. Poincare	Création d'une salle de 360 m <sup>2</sup>
Saint Ouen	J. Baker	Création d'une salle de 600 m <sup>2</sup>
Stains	P. Neruda	Création d'une salle de 600 m <sup>2</sup>
Noisy Le Grand	V. Hugo	Création d'une salle multisports de 800 m <sup>2</sup>
Pantin / Aubervilliers	J. Jaurès / G. Peri	Création d'une salle multisports de 800 m <sup>2</sup> au stade départemental Raoul Montbrand
Montreuil/Bagnolet	nouvel EPLE	Création d'une salle semi-spécialisée de 1000 m <sup>2</sup>
Gagny/Villemomble/Le Raincy	nouvel EPLE	Gymnase 1 500 m <sup>2</sup>
La Courneuve	nouvel EPLE	Gymnase 1 500 m <sup>2</sup>
Livry Gargan	nouvel EPLE	Gymnase 1 500 m <sup>2</sup>
Saint-Denis Ile Saint Denis	nouvel EPLE	Gymnase 1 800 m <sup>2</sup>
Aubervilliers	nouvel EPLE	Gymnase 2 000 m <sup>2</sup>
Pierrefitte / Stains / Villetaneuse	G. Courbet	Piscine



## Délibération n° du 27 novembre 2014

### PLAN « AMBITION COLLEGES » 2015-2020.

Le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu le budget départemental,

Vu le rapport n° de son Président,

La 5<sup>ème</sup> commission consultée, le rapporteur entendu

**après en avoir délibéré**

- APPROUVE le Plan « Ambition collèges 2015-2020 » d'un montant total de 610 millions d'euros.

Pour le Président du Conseil général  
et par délégation,  
le Directeur général des services,

**Valéry Molet**

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent  
acte, le

Certifie que le présent acte est  
devenu exécutoire le